



Communiqué de presse n°14/2013

Emily O'Reilly prend ses fonctions de Médiatrice européenne

30 septembre 2013

Le Médiateur européen enquête sur des cas de mauvaise administration dans l'action des institutions et organes de l'UE. Tout citoyen de l'Union, résident, entreprise ou association dans un État membre peut introduire une plainte auprès du Médiateur. Le Médiateur offre des moyens rapides, flexibles et gratuits pour résoudre des problèmes avec l'administration de l'UE.

Pour plus d'informations :
www.ombudsman.europa.eu

Contact :
Gundi Gadesmann,
chef adjoint de l'unité
communication

T. +32 2 284 26 09

gundi.gadesmann@ombudsman.europa.eu

Twitter:
[@GundiGadesmann](https://twitter.com/GundiGadesmann)
[@EUombudsman](https://twitter.com/EUombudsman)

Suite à son élection par le Parlement européen en juillet dernier, Emily O'Reilly quitte son poste de Médiatrice de la République d'Irlande et prend sa fonction de Médiatrice européenne le 1er octobre 2013. Elle succède à P. Nikiforos Diamandouros, qui prend sa retraite après avoir été Médiateur européen pendant plus de dix ans.

Commentant son nouveau rôle, Mme O'Reilly a déclaré : « L'Europe est non seulement confrontée à une crise économique mais également à une crise de la légitimité politique. La négativité et la division sont en hausse à travers l'Europe, la confiance des citoyens dans les institutions européennes est en berne et beaucoup estiment que leur voix n'a tout simplement pas été prise en compte. Par conséquent, 2014 sera une année cruciale pour l'Europe et l'avenir de l'Union européenne. L'un de mes rôles proactifs en tant que Médiatrice est de mettre en évidence les préoccupations des citoyens et d'aider à combler le large fossé entre eux et les institutions de l'UE.

Vingt ans après que le bureau du Médiateur européen a été créé en vertu du traité de Maastricht, le temps est venu de repenser son mode d'action, dans un souci de renforcer son impact et sa visibilité. Tous les citoyens et résidents de l'UE doivent pouvoir bénéficier d'une administration efficace, entièrement axée sur le service à leurs besoins. Je vais construire sur les solides réalisations de mon prédécesseur qui visaient à rendre l'administration de l'UE plus transparente et plus efficace. Pour cela, je travaillerai avec l'excellent et dévoué personnel du Médiateur européen en apportant un regain d'énergie et d'efficacité à l'institution.

En outre, mon intention est de coopérer avec le Parlement européen et de m'engager activement avec la Commission et les autres institutions de l'UE au nom des droits et des intérêts des citoyens ».

Le travail du Médiateur européen

Le Médiateur européen reçoit annuellement environ 2 500 plaintes de citoyens, d'entreprises, d'ONG, d'universités, de municipalités et autres entités. Chaque année, l'institution ouvre plus de 450 enquêtes. De nombreuses enquêtes sont basées sur des plaintes concernant le manque de transparence dans les institutions européennes, y compris le refus d'accès à des documents ou des renseignements. D'autres affaires concernent des problèmes avec des programmes ou des projets de l'UE, de discrimination ou de conflits d'intérêts dans l'administration de l'UE.

De plus amples informations sur la Médiatrice européenne sont disponibles au lien suivant :
<http://www.ombudsman.europa.eu/resources/otherdocument.faces/fr/50735/html.bookmark>